Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 53 (1973)
Heft: 3

Artikel: Du cinéma suisse au cinéma européen
Autor: Degand, Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887431

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CLAUDE DEGAND

Du cinéma suisse au cinéma européen

De la naissance d'un cinéma suisse...

1. — Pour qui a quelque pratique de l'histoire économique du cinéma de l'après-guerre, c'est vraiment une découverte insolite que celle d'un cinéaste refusant une subvention : cette profession ne va-t-elle pas répétant qu'elle est en crise et qu'elle se meurt, et les gouvernements n'ont-ils pas multiplié les mesures d'aide ? C'est bien pourtant ce qui s'est passé en Suisse avec le cinéaste, A. Tanner (1).

2. — Or, c'est justement surtout grâce à A. Tanner que la Suisse doit d'être récemment sortie de son isolement cinématographique. La Suisse appartient en effet aux pays dits « petits » en matière de cinéma : elle se présente essentiellement sous la forme d'un marché dont les points de vente, c'est-à-dire, les salles (2) sont les cibles que courtisent les producteurs et distributeurs de films des autres pays. Mais quant à propager hors des frontières une image de marque nationale par voie de pellicule, c'est une toute autre affaire car « ce ne sont pas des documentaires sur les Alpes neigeuses qui ont fait connaître le cinéma suisse à l'étranger » (3). C'est donc pour répondre au besoin de transposer ses passions, ses espoirs, son mode de vie, dans l'image animée sonore que la Suisse, il y a quelque 10 ans, eut recours à l'aide du cinéma, c'est-à-dire aux subventions. Il est vrai qu'un tel régime faisait déjà florès dans toute l'Europe de l'Ouest (4). l'Allemagne, champion de l'économie du marché, ayant enfin succombé à la tentation en 1968. Cette subvention au film suisse, pour modeste qu'elle soit — avec un total de 1,5 million FS elle correspond à peu près au coût moyen d'un long métrage français — aura-t-elle réussi à jouer les détonateurs d'une fusée dont le carburant a été trouvé, moins, semble-t-il chez les banquiers qu'auprès d'une télévision suisse alliant l'audace à la clairvoyance ? L'avenir le dira, mais toujours est-il que c'est la télévision concurrent numéro 1 du cinéma, devenu peut-être ici compagnon de route, qui a fourni, à un cinéaste il est vrai prêt à tourner, sinon avec des bouts de ficelle du moins avec des moyens proches du cinéma amateur, les fonds permettant de se lancer dans l'aventure. Et c'est à la suite d'une telle aventure, qui, pour les « grands » pays apparaît quelque peu étonnante, que les écrans internationaux s'entr'ouvrent à d'autres cinéastes suisses.

3. — Mais où en est donc l'industrie du film de par le monde, et singulièrement en Europe ? Si, comme s'est écrié un jour Malraux à la tribune du Sénat « Le cinéma est un univers dans lequel chaque jour on vous dit qu'il va mourir, seulement comme le soleil, il reparaît le lendemain », il n'en reste pas moins qu'il est aux prises avec des difficultés de taille, difficultés se situant au niveau du marché puisqu'en 12 ou 15 ans la demande a chuté de 55 % à 75 % selon qu'on se trouve en France ou en Grande-Bretagne et en Allemagne.

(1) Pour la réalisation du film « Retour d'Afrique » en co-production avec la France.
(2) On en compte 539, représentant un chiffre d'affaires de 130,8 Millions F.S., taxe sur le spectacle déduite.
(3) « La Gazette de Lausanne », 20 janvier 1973.
(4) Depuis la fin de la guerre, à l'exception de l'Italie dont le 1er régime d'aide remonte au Fascisme.

... à la crise des marchés cinématographiques et à...

4. — Aussi le cinéma s'interroge-t-il. A un public devenu sélectif, assailli qu'il est par tous ces biens et services qui s'emploient à dévorer non seulement son argent, mais, qui pis est, son temps disponible, quel genre de « produit » faut-il donc offrir ? Et dans quelles conditions faut-il le fabriquer et l'exploiter pour que le cinéma, cette industrie, connaisse ce minimum de rentabilité qui est encore le meilleur garant d'une libre expression artistique ? C'est le genre de questions que se posent désormais les professionnels les plus avisés avant de procéder aux indispensables adaptations. Ces adaptations, le profane en prend parfois brusquement conscience en découvrant ici une salle nouvelle se signalant par son luxe et son confort, et là, deux ou trois, quatre ou cinq petites salles accouplées en place du vieux cinéma aux mille places et plus, qu'il avait eu, lui ou son père, l'habitude de fréquenter. (Voir tableau). Quant aux films, ils témoignent aussi d'une évolution, portant moins sur la technique de la prise de vue et de la projection que sur les thèmes, et dont la tendance au « sexy » n'est pas le trait le moins marquant.

5. — Cette reconversion dispose donc d'atouts. Les nouvelles salles, tant par leur emplacement et leur agencement intérieur que par les films qu'elles programment, s'efforcent de répondre mieux qu'avant aux attentes d'un public devenu plus sélectif et puissamment sollicité par d'autres modalités d'emploi de son temps et de son argent. Outre que le spectacle cinématographique bénéficie sans doute d'un certain recul de la télévision : l'affadissement généralement admis des émissions — au moins en France — joint à l'effet naturel de saturation guettant, à la longue, toute nouveauté, constituent une chance à ne pas laisser échapper. Mais le cinéma, art et industrie, est également une technique : celle-ci n'a pas dit son dernier mot (5) ce que laisse par exemple pressentir l'arrivée du relief réalisé, grâce au laser, par l'image holographique. Enfin, un cinéma endémiquement aux prises avec des problèmes d'ordre financier pourrait chercher à assainir son assiette économique par le recours au grand marché, ce qui lui impose d'ailleurs — juridiquement au moins — le Marché Commun. Un Marché Commun du film sachant combiner un minimum d'organisation avec un maximum de liberté devrait au moins aboutir à étaler sur une plus grande surface le risque de financement, pierre traditionnelle d'achoppement de l'économie cinématographique.

6. — Car bien des freins continuent à peser sur le développement économique du film, celui, par exemple, qui réside dans une caractéristique de plus en plus marquée de l'art et du commerce du film : son caractère spéculatif. De tout temps, on a connu la course au bon film et de tout temps on a — et bien en vain — cherché la recette du film à succès. Or, en passant de l'ère de la consommation automatique de fin de semaine à l'ère de fréquentation préméditée et sélective, le cinéma a chaque jour vidé un peu plus d'une grande partie de leur sens les moyennes statistiques et bilans globaux. Les échecs retentissants succèdent aux éblouissantes recettes et la pratique montre que sur une production annuelle de quelque cent films, une dizaine peut-être feront la fortune de leurs promoteurs, la moitié couvrant les dépenses et le reste se soldant par un échec, quelques-uns de ces films ne trouvant même pas un distributeur. Si bien qu'on en vient à se demander s'il ne s'agit pas plutôt de poker que d'industrie. L'évolution récente du marché cinématographique consacrant la brutalité de cette course au bon film, qu'on se place au niveau de l'exploitant ou à celui du distributeur, et chaque firme ne se lançant dans la course annuelle de la production qu'armée de la conviction qu'elle la finira dans le peloton de tête des quelque dix films à haute performance, on peut s'interroger sur la solidité du processus d'adaptation et d'éveil aux réalités économiques : ne risque-t-il pas plutôt d'être celui de l'éveil au caractère spéculatif renforcé du commerce du film ? (6).

... une reconversion à l'échelle européenne

7. — C'est bien pourquoi il est permis de penser que, si tentée que soit la profession cinématographique de s'enfermer dans son propre monde, il est grand temps de procéder à une reconversion à l'échelle de l'Europe du commerce et de l'industrie du film. Serait-on déjà largement engagé dans cette voie ? On ne saurait honnêtement répondre par l'affirmative. Certes le bilan de la Commission européenne n'est pas mince : quatre Directives-Cinéma ont été promulguées et d'autres sont en cours de négociation ou d'étude. Seulement, pour nécessaires qu'ils soient, les textes juridiques ne suffisent pas à faire à l'indispensable intégration de nos économies cinématographiques ce grand bond en avant que certains ont depuis longtemps préconisé... et que d'autres s'emploient à freiner. Pourtant on ne saurait répondre aux problèmes d'aujourd'hui avec les solutions d'hier. Comment la cinématographie pourrait-elle se soustraire à un courant qui, allant de l'union douanière à l'union économique et monétaire, passe par l'adoption de politiques sectorielles communes ? Dans un grand marché intérieur réunissant demain nos petits marchés nationaux d'hier, il s'agit de définir les conditions d'une libre production, distribution et exploitation de nos films, de même qu'il s'agit d'édifier un régime européen de financement (7), adapté à la nature spécifique du film, parallèlement à la mise en place de ce qui, sous le nom de Registre public du film (8), constituerait un système européen de garanties aux créanciers et investisseurs du cinéma. Quant aux problèmes d'emploi et de formation professionnelle, dans un secteur où il n'est pas seulement question d'art et d'industrie mais aussi de technique, il n'est que temps qu'ils soient eux aussi abordés dans une optique européenne et globale. Enfin, un Marché Commun du cinéma devra nécessairement se définir par rapport à l'extérieur, c'est-à-dire, pratiquement et dans

(5) Encore lui faudra-t-il faire vite, car la télévision, elle aussi, n'a pas dit son dernier mot, ni, en général, les techniques audio-visuelles : les cassettes, la télévision à câble, la possibilité pour les individus et les groupes d'individus d'être leur propre programmateur, etc.

(6) En fait c'est sans doute une caractéristique de ce que j'ai appelé dans mon livre « les industries de l'émotion ».

(7) On se reportera pour plus de détails à la Documentation éditée par l'auteur sur « le rôle et les mécanismes de l'aide au cinéma dans les principaux pays du monde ».

(8) Au sujet duquel une directive est en discussion à Bruxelles depuis plusieurs années.

POUR VOS PROBLÈMES DE CONSTRUCTION EN FRANCE

BURCKHARDT FRANCE

BUREAU GÉNÉRAL D'ÉTUDES ET DE COORDINATION

IMPLANTATION	RECHERCHE ET CHOIX D'UNE LOCALISATION RECHERCHE ET CHOIX D'UN TERRAIN PROGRAMMATION DES ÉTUDES
CONCEPTION	CONCEPTION ARCHITECTURALE CONCEPTION TECHNIQUE ÉTUDES DES COUTS ÉTUDE ET PRÉSENTATION DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS
RÉALISATION	COORDINATION TECHNIQUE DIRECTION DES TRAVAUX GARANTIE DES COUTS GARANTIE DES DÉLAIS

10, RUE LETELLIER, 75015 PARIS – Tél. 566-74-82 et 306-92-23

PTT

TIMBRES-POSTE SUISSES

Bureau philatélique PTT, Genève — 18, rue du Mont-Blanc, 1er étage

Lundi au vendredi 08.30 - 11.30 et 14.00 - 17.30
Samedi 08.00 - 11.00

Bureau philatélique PTT, Lausanne — 4, avenue d'Ouchy, 3e étage

Lundi au vendredi 08.30 - 11.30 et 14.00 - 17.30
Samedi 08.30 - 11.30

Ces deux bureaux philatéliques vendent aux guichets des assortiments identiques à ceux du service philatélique de la direction générale des PTT, à Berne.

Pour ses achats, le collectionneur voudra bien s'adresser à l'un de ces bureaux. Il sera conseillé par un personnel spécialisé, et servi en toute tranquillité, au gré de ses exigences.

l'état actuel des choses, vis-à-vis du cinéma américain. Ce ne sera d'ailleurs pas là le plus simple des problèmes à résoudre. Un journal français (9) s'étonnait récemment « qu'on ait attendu tant d'années pour découvrir qu'il suffit d'un éternuement des Etats-Unis pour faire tomber ce château de cartes », à savoir l'équilibre d'un élevage industriel dépendant à 60 % des exportations américaines de soja. Mais faudrait-il considérer comme plus normal que nos programmations en images animées sonores — grand et petit écran — soient elles aussi hautement dépendantes des bandes exportées par New York et Hollywood ? (10) Outre que, dans ce secteur, il ne s'agit pas seulement de l'équilibre de notre programmation mais aussi de celui de notre production, puisque bien des films étiquetés nationaux par les autorités — et parfois les meilleurs par les recettes — dépendent d'un financement et d'une distribution apportés par les firmes américaines (11).

8. — Malheureusement, en matière de Marché Commun, le cinéma se singularise plutôt par l'absence de coordination qui règne entre les diverses initiatives, administratives et professionnelles, nationales et communautaires. Comme si les cinématographies européennes n'étaient pas toutes aux prises avec des problèmes de même nature ? Comme si le réseau international de financement et distribution du Cinéma américain n'imposait pas une concurrence à laquelle il est dérisoire de s'opposer en ordre dispersé ? Comme si la télévision — concurrent ou compagnon de route — n'était pas déjà largement réglée à l'heure européenne ? Et pendant que pointe à l'horizon l'assaut des concurrents de la 2e génération — cassette, TV à câble, et par satellites, cinémas dans les chambres d'hôtels, etc. — soutenus par des puissances financières multinationales, le cinéma d'Europe restera-t-il figé dans le « chacun pour soi » des vieilles stratégies étroitement nationales ?

9. — Ainsi, qu'il s'agisse de parer aux difficultés financières, ou de s'insérer dans une société moderne bouleversée par une technologie galopante, ou encore d'apporter un message de culture partout où cela est nécessaire ou seulement possible, le temps est venu pour le cinéma — considéré d'ailleurs comme le vieux frère au sein de la grande famille de l'audio-visuel — d'utiliser les atouts que lui offrent la création, l'élargissement, l'approfondissement de la C.E.E. ; et il en va de même pour assurer toute son efficacité à un autre cinéma que celui de spectacle, ce cinéma de formation et d'information qui doit naître puis circuler librement entre tous les citoyens et toutes les collectivités de l'Europe. D'ailleurs c'est M. J. Duhamel, alors ministre français des Affaires culturelles qui rappelait « qu'il faut donner un sens culturel à la construction européenne, car il faut tendre à faire de l'Europe une valeur de référence pour l'ensemble du monde ».

Il serait peut-être temps en effet qu'on cessât de démarquer, plus ou moins inconsciemment, cet « American way of life » que bien des Américains sont les premiers à remettre en cause. Sous le « choc du futur » l'Europe se doit de rechercher un nouveau style de vie avec le secours de toutes les techniques et de toutes les formes d'expression. Ce n'est pas parce que les cinématographies d'Europe n'ont pas encore trouvé leur fédérateur qu'il faut renoncer à les voir servir — avec tout l'audio-visuel — non à l'unification des mentalités au niveau le plus médiocre, mais à l'exacte appréciation de leurs problèmes et de leurs potentialités par des Européens décidés à se doter d'un meilleur équilibre de vie.

(L'auteur n'exprime dans cet article que son opinion personnelle.)

(9) « L'inimaginable affaire du Soja » par P.M. Doutrelant, « Le Monde », 3 Août 1973.
(10) En France, 25 % de la recette des salles sont réalisés par les films américains (55 à 56 % par les films nationaux) et 40 % des longs métrages diffusés par l'ORTF sont d'origine américaine. Dans la Suisse, qui importe la totalité des films utilisés par ses salles, 34 % de ceux-ci proviennent des U.S.A.
(11) Dans le chiffre d'affaires de la distribution de films en France (122 distributeurs), 41,3% reviennent aux sept firmes américaines installées à Paris.

LE CINÉMA EN EUROPE (1971)

	ITALIE	FRANCE	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE	SUISSE	BELGIQUE	PAYS-BAS
Nombre de salles	9 390	4 237	3 314 (1)	1 482	562	678	392
Spectateurs (Millions)	536	177	161	176	N.D.	27,6	25,7
Recettes brutes (en Millions) (*)	206 817	1 050,3 (4)	557,4 (4)	60,3 (4)	119,2 (3)	1 310,63	88,46
Taxe sur les recettes (en Millions) (*)	51 900 (2)	133,25	35,8	0 (2)	N.D.	231,46	N.D. (5)
Télé Récepteurs (Millions)	10,26	10,96	17,40	16,50	1,144** (au 1-1-1970)	2,000** (au 1-1-1970)	2,869** (au 1-1-1970)

(*) Unités monétaires locales.
(1) Non compris 19 cinémas « drive-in ».
(2) Avant introduction de la T.V.A.
(3) Après déduction de la taxe sur les spectacles (donc : Recette nette).
(4) Y compris le prélèvement pour le fonds d'aide.
(5) T.V.A. au taux de 14 %.
(**) Au 1-1-1973 : Suisse : chiffre pas disponible ; Belgique : 2,288 ; Pays-Bas : 3,354.